



**Ville de Beauharnois**

**11<sup>e</sup> séance du conseil municipal**

**PROCÈS-VERBAL**

**8<sup>e</sup> séance ordinaire du 19 août 2025**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Beauharnois tenue le 19 août 2025 à la salle du conseil municipal située au 660, rue Ellice à Beauharnois sous la présidence du maire, Monsieur Alain Dubuc.

**Sont présents**

Madame Jocelyne Rajotte, conseillère du district n°1 – des Îles de la Paix  
Monsieur Francis Laberge, conseiller du district n°2 – de la Beauce  
Monsieur Mario Charette, conseiller du district n°3 – des Moissons  
Monsieur Dominique Bellemare, conseiller du district n°4 – Saint-Louis  
Monsieur Alain Savard, conseiller du district n°5 – Parc industriel  
Madame Manon Fortier, conseillère du district n°6 – de la Pointe-du-Buisson

**Sont également présentes**

Madame Katherine-Érika Vincent, directrice générale  
Madame Janie Arseneau, greffière

**1 Ouverture de la séance**

---

**1.1 2025-08-336 Ouverture de la séance**

---

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**QUE** la séance ordinaire du conseil municipal soit ouverte.  
Il est 19h00.

Adoptée.

---

**1.2 Constatation du quorum**

---

Monsieur le maire, Alain Dubuc, constate que le quorum est atteint.

---

**1.3 2025-08-337 Adoption de l'ordre du jour**

---

**ORDRE DU JOUR**

**1 Ouverture de la séance**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Constatation du quorum
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation des procès-verbaux antérieurs
- 1.5 Période de questions



## **2 Dépôts de documents**

- 2.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses du fonds d'administration
- 2.2 Dépôt d'un procès-verbal de correction concernant une modification apportée à la résolution 2025-02-085
- 2.3 Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter des 13 et 14 août 2025 - Règlement 2025-22 décrétant une dépense de 666 100 \$ et un emprunt du même montant pour l'ajout d'un 3<sup>e</sup> filtre à l'usine d'eau potable Pointe-du-Buisson

## **3 Avis de motion et projets de règlements**

- 3.1 Avis de motion et projet de règlement - Règlement 2025-32 modifiant le Règlement 2024-12 relatif à la garde et au contrôle des animaux afin d'ajouter des dispositions relatives aux aires d'exercice canin

## **4 Règlements**

N\A

## **5 Administration générale et service du greffe**

- 5.1 Approbation du budget révisé au 25 juin 2025 - Office municipal d'habitation de Beauharnois
- 5.2 Approbation du rapport financier pour l'année 2024 - Office municipal d'habitation de Beauharnois (OMH)
- 5.3 Adoption du tarif des rémunérations du personnel électoral - Élections municipales du 2 novembre 2025
- 5.4 Autorisation de signatures - Acte de vente du lot 6 681 035 sis sur la rue des Cheminots (IMM-0159)
- 5.5 Autorisation de signatures - Acte de servitude de tolérance, d'empiètement et de vue - Lot 3 863 033 (IMM-0155)
- 5.6 Autorisation de signature - Acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada - Lot 3 863 671 (IMM-0047)
- 5.7 Autorisation de signatures - Servitude de passage et d'entretien d'une conduite d'eau brute - Lots P 3 862 952 et P 3 862 956 (IMM-0156)
- 5.8 Autorisation de représentation - Demande de subvention - GBI Experts-Conseils Inc.
- 5.9 Confirmation d'engagement - Acquisition du réseau d'eau potable et de son extension - Développement résidentiel au nord du boulevard Cadieux
- 5.10 Autorisation de signature - Entente relative à la construction d'infrastructure sur le lot 4 432 223
- 5.11 Autorisation de signatures - Contrat de location - 37, rue Saint-Laurent
- 5.12 Demande au Ministère des transports et de la Mobilité Durable - Installation d'un feu à clignotement rapide - Chemin de la Beauce
- 5.13 Modification de la résolution 2025-06-258 et modification du Règlement 2025-21 décrétant une dépense de 1 759 400 \$ et un emprunt du même montant pour la mise à niveau de la télémétrie (SCADA) pour les usines et stations de pompage
- 5.14 Modification de la résolution 2025-06-259 et modification du Règlement 2025-22 décrétant une dépense de 666 100 \$ et un emprunt du même montant pour l'ajout d'un 3<sup>e</sup> filtre à l'usine d'eau potable Pointe-du-Buisson

## **6 Service des ressources humaines et des relations de travail**

- 6.1 Dépôt de la liste d'embauche et de mouvement de main d'œuvre
- 6.2 Embauche Cheffe de division - Loisirs et sports - Madame Annie Bélanger
- 6.3 Embauche Contremaitre - Bâtiments - Monsieur Charles Mallette-Brault
- 6.4 Embauche Contremaitre - Parcs, installations récréatives et sportives - Monsieur Marc Lussier-Leroux



- 7 Service des finances et de la trésorerie**
  - 7.1 Approbation de la liste des comptes à payer
  - 7.2 Intention de créer des sous-catégories d'immeubles résidentiels au rôle d'évaluation 2026-2027-2028
  - 7.3 Adjudication de l'appel d'offres public relatif à la réfection des services municipaux sur la rue Péladeau - ST-2025-03-015 - Gérald Théoret Inc.
  - 7.4 Autorisation de disposer d'un équipement 318-14 - Cession d'un Dodge Ram 1500, année 2012
  - 7.5 Octroi de contrat - Demandes de prix pour les travaux d'aménagement pour l'installation d'un module adapté au parc Bourcier - DP-2025-028 - Installation Jeux Tec Inc.
  - 7.6 Octroi de contrat et autorisation de signature - Évaluation et optimisation de l'étape du traitement physico-chimique de l'usine d'épuration des eaux usées - DA-2025-017 - Centre d'études des procédés chimiques du Québec (CÉPROCQ)
  
- 8 Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire**
  - 8.1 Octroi d'une subvention - Maison des jeunes - Fête Nationale 2025
  
- 9 Service de l'ingénierie**

N\A
  
- 10 Service des travaux publics**

N\A
  
- 11 Service de la gestion des eaux**

N\A
  
- 12 Service de l'occupation du territoire et de l'aménagement urbain**
  - 12.1 Avis de détérioration - 42-44, rue Saint-Laurent
  - 12.2 Modification au Schéma d'aménagement révisé - Demande formelle de modification de l'affectation industrielle - MRC de Beauharnois-Salaberry
  - 12.3 Demande d'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale PIIA 2025-0047 - Lot 3 860 405 sis sur la rue Hannah
  - 12.4 Demande d'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale PIIA 2025-0054 - 216, boulevard de Maple Grove
  - 12.5 Demande d'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale PIIA 2025-0051 - 445, rue Ellice
  - 12.6 Demande d'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale PIIA 2025-0053 - 11, rue Arseneault, lot 4 716 903
  - 12.7 Demande d'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale PIIA 2025-0041 - 11-13, rue de la Poste
  - 12.8 Demande d'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale PIIA 2025-0059 - 103-107 rue Ellice, lot 3 860 504
  
- 13 Service de la sécurité incendie et civile**
  - 13.1 Acquisition de douze (12) habits de combats pour le service de sécurité incendie et civile de Beauharnois - Union des municipalités du Québec SI-2024
  - 13.2 Octroi de contrat - Gestionnaire de formation en sécurité incendie et civile



**14 Service des communications et des technologies de l'information**  
N/A

**15 Affaires nouvelles**  
N/A

**16 Communication des membres du conseil**  
16.1 Communications des membres du conseil

**17 Période de questions**  
17.1 Période de questions

**18 Levée de la séance**  
18.1 Levée de la séance

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que proposé.

Adoptée.

---

**1.4 2025-08-338 Approbation des procès-verbaux antérieurs**

---

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'APPROUVER** les procès-verbaux suivants :

- Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juillet 2025;
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> juillet 2025;
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juillet 2025.

Adoptée.

---

**1.5 Période de questions**

---

Le Service du greffe de la Ville de Beauharnois a reçu 0 question via le formulaire disponible sur son site internet avant la tenue de la séance du conseil.

La première période de questions peut être visionnée sur le site Internet de la Ville de Beauharnois sous l'onglet « Vivre – Conseil municipal – Séances du conseil et ordres du jour – Procès-verbaux – Vidéo du 19 août 2025 », à partir de la 11<sup>e</sup> minute.

**2 Dépôts de documents**

---

**2.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses du fonds d'administration**

---

L'état des revenus et dépenses du fonds d'administration au 31 juillet 2025 est déposé au conseil municipal.



---

**2.2 Dépôt d'un procès-verbal de correction concernant une modification apportée à la résolution 2025-02-085**

---

Conformément aux dispositions de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil prend acte du dépôt par la greffière, d'un procès-verbal de correction concernant une modification apportée à la résolution 2025-02-085.

---

**2.3 Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter des 13 et 14 août 2025 - Règlement 2025-22 décrétant une dépense de 666 100 \$ et un emprunt du même montant pour l'ajout d'un 3<sup>e</sup> filtre à l'usine d'eau potable Pointe-du-Buisson**

---

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose devant le conseil municipal le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 2025-22 décrétant une dépense de 666 100 \$ et un emprunt du même montant pour l'ajout d'un 3<sup>e</sup> filtre à l'usine d'eau potable Pointe-du-Buisson.

Le registre s'est tenu les 13 et 14 août 2025 de 9 h à 19 h.

**3 Avis de motion et projets de règlements**

---

**3.1 2025-08-339 Avis de motion et projet de règlement - Règlement 2025-32 modifiant le Règlement 2024-12 relatif à la garde et au contrôle des animaux afin d'ajouter des dispositions relatives aux aires d'exercice canin**

---

**Monsieur Dominique Bellemare, conseiller**, donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil de la Ville de Beauharnois, le Règlement 2025-32 modifiant le Règlement 2024-12 relatif à la garde et au contrôle des animaux afin d'ajouter des dispositions relatives aux aires d'exercice canin sera adopté.

Ce Règlement a pour objet et conséquence d'ajouter des dispositions relatives aux aires d'exercice canin.

**Monsieur Dominique Bellemare, conseiller**, dépose le projet de Règlement 2025-32.

**4 Règlements**

N/A

**5 Administration générale et service du greffe**

---

**5.1 2025-08-340 Approbation du budget révisé au 25 juin 2025 - Office municipal d'habitation de Beauharnois**

---

**ATTENDU QUE** la Société d'habitation du Québec a approuvé le budget révisé au 25 juin 2025 de l'Office municipal d'habitation de Beauharnois (ci-après « l'OMH »);

**ATTENDU QUE** le 14 juillet 2025, le conseil d'administration de l'OMH a approuvé le budget révisé au 25 juin 2025;



**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'APPROUVER** le budget révisé de l'OMH tel que présenté avec un déficit de 158 227 \$. Au niveau des travaux capitalisables ou dépenses pour l'année 2025, il y a eu une redistribution des montants alloués au dernier budget.

Adoptée.

---

**5.2 2025-08-341 Approbation du rapport financier pour l'année 2024 - Office municipal d'habitation de Beauharnois (OMH)**

---

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'APPROUVER** le rapport financier pour l'année 2024 de l'Office municipal d'habitation de Beauharnois (OMH) préparé par la firme Nadon Jasmin CPA inc. et présentant un surplus de 98 150 \$.

Adoptée.

---

**5.3 2025-08-342 Adoption du tarif des rémunérations du personnel électoral - Élections municipales du 2 novembre 2025**

---

**ATTENDU QUE** selon l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tout membre du personnel électoral a le droit de recevoir de la municipalité une rémunération ou une allocation de dépenses pour les fonctions qu'il exerce;

**ATTENDU QUE**, dans le cas d'un employé de la Ville, le présent tarif ne s'applique que pour le travail exécuté en dehors des heures de travail;

**ATTENDU QUE** le tarif inclut les frais de déplacement, à moins qu'il ne soit mentionné autrement;

**ATTENDU QUE** la structure de rémunération du personnel électoral dans le cadre des élections municipales du 2 novembre 2025 ci-après est soumise à l'approbation du conseil :

Catégorie d'emploi	Rémunération
Présidente d'élection	10 000 \$
Secrétaire d'élection	7 500 \$
Trésorière	5 000 \$
<b>Vote par anticipation</b>	
Chef de salle	600 \$
PRIMO/Président de la TVIE	500 \$
Scrutateur	285 \$
Secrétaire d'un bureau de vote (+ dépouillement le jour du scrutin)	275 \$
Préposé à l'accueil et au stationnement	300 \$
Substitut (si non affecté à un poste)	70 \$



<b>Vote itinérant</b>	
Scrutateur et secrétaire (allocation de dépense automobile en sus)	35 \$ / heure
<b>Jour du scrutin</b>	
Chef de salle	600 \$
PRIMO/Président de la TVIE	500 \$
Scrutateur	285 \$
Secrétaire d'un bureau de vote	275 \$
Préposé à l'accueil et au stationnement	300 \$
Substitut (si non affecté à un poste)	70 \$
Dépouillement sommaire	Scrutateur : 60 \$ Secrétaire : 55 \$
<b>Commission de révision</b>	
Président / Secrétaire / Réviseur	35 \$ / heure
Agent réviseur	20 \$ / heure
<b>Formation du personnel électoral</b>	50 \$ / séance

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'ADOPTER** la structure de rémunération du personnel électoral proposée dans le cadre des élections municipales du 2 novembre 2025.

Adoptée.

---

**5.4    2025-08-343    Autorisation de signatures - Acte de vente du lot 6 681 035 sis sur la rue des Cheminots (IMM-0159)**

---

**ATTENDU** le plan cadastral préparée par Josée Laurendeau, arpenteure-géomètre, sous sa minute 859, dossier 1409651, en date du 27 mars 2025 créant les lots 6 681 034 et 6 681 035;

**ATTENDU QUE** la Ville souhaite acquérir le lot 6 681 035, d'une superficie d'environ 338.9 mètres carrés, afin de l'utiliser pour l'entretien de la conduite d'égout pluvial;

**ATTENDU QUE** l'acte de cession a été préparé par Me Claude Chamberland;

**ATTENDU QUE** la vente est faite à titre gratuit;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'AUTORISER** le maire et la greffière à signer l'acte de cession du lot 6 681 035 sis sur la rue des Cheminots appartenant à Lotissement SM inc;

**QUE** les honoraires de l'arpenteur-géomètre pour la préparation des descriptions techniques officielles et tous frais reliés à toutes les autres opérations cadastrales nécessaires ainsi que les frais et honoraires de l'acte de vente, son enregistrement, sa publication et les copies soient assumés intégralement par le promoteur.

Adoptée.



---

**5.5 2025-08-344 Autorisation de signatures - Acte de servitude de tolérance, d'empiètement et de vue - Lot 3 863 033 (IMM-0155)**

---

**ATTENDU QUE** la corniche, le revêtement mural, la cheminée, le compteur d'Hydro Québec et l'entrée de gaz de l'immeuble situé au 445, rue Ellice (lot 3 863 064) empiète sur le lot 3 863 033, lequel appartient à la Ville de Beauharnois et représente le chemin d'accès au stationnement municipal;

**ATTENDU QUE** ce même immeuble a deux fenêtres ayant une vue sur le lot 3 863 033 et que la distance est moindre que celle prévue par le Code civil du Québec;

**ATTENDU QU'**afin de régulariser le tout, il y a lieu de signer une servitude de tolérance, d'empiètement et de vue en faveur du lot 3 863 064;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'AUTORISER** le maire et la greffière à signer l'acte de servitude de tolérance, d'empiètement et de vue en faveur du lot 3 863 064;

**QUE** les honoraires de l'arpenteur-géomètre pour la préparation des descriptions techniques officielles ainsi que les frais et honoraires de l'acte de servitude de tolérance d'empiètement, son enregistrement, sa publication et les copies soient assumés intégralement par le propriétaire du lot 3 863 064 sis au 445, rue Ellice.

Adoptée.

---

**5.6 2025-08-345 Autorisation de signature - Acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada - Lot 3 863 671 (IMM-0047)**

---

**ATTENDU QUE** la Ville a signé une entente d'établissement de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication en faveur de Hydro-Québec et Bell Canada le 20 avril 2023, en vue de créer une servitude d'utilité publique sur une partie de l'immeuble détenu par la Ville et étant connu et désigné comme le lot 3 863 671 du Cadastre du Québec, (*ce(s) lot(s) pouvant faire l'objet d'une opération cadastrale*) circonscription foncière de Beauharnois;

**ATTENDU** la demande datée du 23 juin 2025 de l'étude *Notaires Beauchamp, Cyr Inc.*, de consentir une servitude en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada sur le lot 3 863 671 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois;

**ATTENDU** le plan de localisation des lieux préparé par Frédéric Belleville, arpenteur-géomètre, sous sa minute 9809, dossier 43 133, en date du 5 novembre 2024;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**QUE** la Ville accorde une servitude d'utilité publique à Hydro-Québec et Bell Canada contre une partie du lot 3 863 671 Cadastre du Québec appartenant à la Ville;

**QUE** le projet d'acte de servitude soumis à cette assemblée, est dûment approuvé par les présentes;



**QU'**un membre de l'étude *Notaires Beauchamp, Cyr Inc.* soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à intervenir en faveur de Hydro-Québec et Bell Canada ainsi que tout autre document approprié nécessaire pour donner effet à la présente résolution ou aux dispositions desdits actes;

**QUE** les honoraires de l'arpenteur-géomètre pour la préparation des descriptions techniques officielles et tous frais reliés à toutes les autres opérations cadastrales nécessaires ainsi que les frais et honoraires de l'acte de servitude de tolérance d'empiètement, son enregistrement, sa publication et les copies soient assumés intégralement par Hydro-Québec.

Adoptée.

---

**5.7    2025-08-346    Autorisation de signatures - Servitude de passage et d'entretien d'une conduite d'eau brute - Lots P 3 862 952 et P 3 862 956 (IMM-0156)**

---

**ATTENDU** la présence d'une conduite d'eau brute de l'usine J.A.-Poupart localisée sur une partie des lots 3 862 952 et 3 862 956, sis sur la rue Saint-Laurent;

**ATTENDU QUE** cette conduite est requise afin de permettre la construction d'un bâtiment à l'intersection du chemin Saint-Louis et de la rue Saint-Laurent;

**ATTENDU** la description technique préparée par Monsieur Jean-Claude Fontaine, arpenteur-géomètre, sous sa minute 22 954, dossier 2025-0560, en date du 25 juin 2025;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'AUTORISER** le maire et la greffière à signer l'acte de servitude de passage et d'entretien d'une conduite d'eau brute sur une partie des lots 3 862 952 et 3 862 956;

**QUE** les honoraires de l'arpenteur-géomètre pour la préparation des descriptions techniques officielles ainsi que les frais et honoraires de l'acte de servitude de passage et d'entretien, son enregistrement, sa publication et les copies soient assumés intégralement par la Ville;

**DE FINANCER** cette dépense à même le poste budgétaire 02-140-00-419.

Adoptée.

---

**5.8    2025-08-347    Autorisation de représentation - Demande de subvention - GBI Experts-Conseils Inc.**

---

**ATTENDU** la résolution 2024-10-497 adoptée le 8 octobre 2024 adjugeant le contrat relatif aux services professionnels pour la mise à niveau et la modernisation du système de télémétrie et du logiciel SCADA des usines d'eau potable et des stations



d'eau usées au seul soumissionnaire conforme à la société GBI Experts-Conseils Inc, pour un montant total de 139 250 \$ avant taxes;

**ATTENDU QU'**il était spécifié dans l'appel d'offre que l'adjudicataire doit faire une demande de subvention au nom de la Ville de Beauharnois auprès du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**QUE** la Ville de Beauharnois autorise GBI Experts-Conseils Inc. à la représenter et déposer en son nom, une demande de subvention auprès du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs dans le cadre de la mise à niveau et la modernisation du système de télémétrie et du logiciel SCADA des usines d'eau potable et des stations d'eau usées;

**QUE** la Ville de Beauharnois s'engage à fournir tous les documents et renseignements nécessaires pour appuyer cette demande.

Adoptée.

---

**5.9 2025-08-348 Confirmation d'engagement - Acquisition du réseau d'eau potable et de son extension - Développement résidentiel au nord du boulevard Cadieux**

---

**ATTENDU** le projet de développement résidentiel au nord du boulevard Cadieux;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le promoteur doit soumettre une déclaration de conformité pour le réseau d'eau potable auprès du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 183 (1) du Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement, une déclaration de conformité doit comprendre notamment, un engagement de la Ville à acquérir le système ou son extension;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**QUE** la Ville de Beauharnois confirme son engagement à acquérir le réseau d'eau potable et de son extension dans le cadre du projet de développement résidentiel au nord du boulevard Cadieux.

Adoptée.



---

**5.10 2025-08-349 Autorisation de signature - Entente relative à la construction d'infrastructure sur le lot 4 432 223**

---

**ATTENDU** le Règlement 2025-04 décrétant une dépense de 1 386 000 \$ et un emprunt du même montant pour la construction d'un réseau de drainage pluvial et le bouclage du réseau d'aqueduc sur la rue Péladeau adopté le 11 février 2025;

**ATTENDU QUE** les travaux de la rue Péladeau sont nécessaires pour la réalisation des projets d'habitations abordables du secteur;

**ATTENDU QUE** le plan préliminaire de la conduite préparé par Simon Lalonde Gagné ing, a été approuvé par CSX.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'AUTORISER** la directrice du développement économique et touristique, à signer l'entente avec CSX relativement à la construction d'infrastructure sur le lot 4 432 223;

**DE FINANCER** cette dépense à même le Règlement 2025-04 décrétant une dépense de 1 386 000 \$ et un emprunt du même montant pour la construction d'un réseau de drainage pluvial et le bouclage du réseau d'aqueduc sur la rue Péladeau.

Adoptée.

---

**5.11 2025-08-350 Autorisation de signatures - Contrat de location - 37, rue Saint-Laurent**

---

**ATTENDU** le bâtiment du 37, rue Saint-Laurent appartenant à la Ville;

**ATTENDU** la résolution 2023-11-569 autorisant la signature d'un bail au 33, rue Richardson avec la Fondation de la banque alimentaire du Suroît afin d'y aménager un magasin communautaire;

**ATTENDU** que ledit bail n'a jamais été signé;

**ATTENDU QUE** le local au 37, rue Saint-Laurent est plus adapté pour cette activité commerciale et qu'un nouveau contrat de location doit être signé;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'AUTORISER** le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville un contrat de location avec la Fondation de la banque alimentaire du Suroît pour le local au rez-de-chaussée du 37, rue Saint-Laurent;

**QUE** ce contrat soit signé pour une période approximative de cinq (5) ans débutant à la date d'occupation des locaux suivant les travaux et se terminant le 31 décembre 2030.

Adoptée.



---

**5.12 2025-08-351 Demande au Ministère des transports et de la Mobilité Durable - Installation d'un feu à clignotement rapide - Chemin de la Beauce**

---

**ATTENDU QUE** la ville souhaite améliorer le déplacement actif sur son territoire;

**ATTENDU QUE** le Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) a effectué une analyse favorable à l'implantation d'un feu à clignotement rapide sur le chemin de la Beauce (route 205) entre les rues Saint-Clément et G.-H.-Daigneault;

**ATTENDU QUE** le MTMD a offert à la Ville la possibilité de prendre en charge le projet et que le financement soit assumé par le Ministère;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**DE CONFIRMER** au Ministère des Transports et de la Mobilité durable que la Ville accepte de prendre en charge la réalisation du projet d'implantation d'un feu à clignotements rapides sur la route 205 entre les rues Saint-Clément et G.-H.- Daigneault, à la condition que la totalité du financement soit assumée par le Ministère;

**D'AUTORISER** le directeur des travaux publics à signer tout document et/ou entente nécessaire à la réalisation de ce projet.

Adoptée.

---

**5.13 2025-08-352 Modification de la résolution 2025-06-258 et modification du Règlement 2025-21 décrétant une dépense de 1 759 400 \$ et un emprunt du même montant pour la mise à niveau de la télémétrie (SCADA) pour les usines et stations de pompage**

---

**ATTENDU** la résolution 2025-06-258 - Adoption du Règlement 2025-21 décrétant une dépense de 1 759 400 \$ et un emprunt du même montant pour la mise à niveau de la télémétrie (SCADA) pour les usines et stations de pompage;

**ATTENDU QUE** le Règlement 2025-21 ne rencontre pas les conditions de l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*, à savoir l'exemption de la tenue d'un registre référendaire;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'amender le Règlement 2025-21 afin de retirer le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> "Attendu" en ce qui concerne l'exemption de la tenue d'un registre référendaire;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier la résolution 2025-06-258 afin de retirer le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> "Attendu" qui concerne l'exemption de la tenue d'un registre référendaire;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**QUE** la résolution 2025-06-258 soit modifiée afin de retirer le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> "Attendu", lesquels concernent l'exemption de la tenue d'un registre référendaire;



**QUE** le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> "Attendu" du Règlement 2025-21 soient retirés;

**QU'**une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée.

---

**5.14 2025-08-353 Modification de la résolution 2025-06-259 et modification du Règlement 2025-22 décrétant une dépense de 666 100 \$ et un emprunt du même montant pour l'ajout d'un 3<sup>e</sup> filtre à l'usine d'eau potable Pointe-du-Buisson**

---

**ATTENDU** la résolution 2025-06-259 - Adoption du Règlement 2025-22 décrétant une dépense de 666 100 \$ et un emprunt du même montant pour l'ajout d'un 3<sup>e</sup> filtre à l'usine d'eau potable Pointe-du-Buisson;

**ATTENDU QUE** le Règlement 2025-22 ne rencontre pas les conditions de l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*, à savoir l'exemption de la tenue d'un registre référendaire;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'amender le Règlement 2025-22 afin de retirer le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> "Attendu" en ce qui concerne l'exemption de la tenue d'un registre référendaire;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier la résolution 2025-06-259 afin de retirer le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> "Attendu" qui concerne l'exemption de la tenue d'un registre référendaire;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**QUE** la résolution 2025-06-259 soit modifiée afin de retirer le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> "Attendu", lesquels concernent l'exemption de la tenue d'un registre référendaire;

**QUE** le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> "Attendu" du Règlement 2025-22 soient retirés ;

**QU'**une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée.

**6 Service des ressources humaines et des relations de travail**

---

**6.1 Dépôt de la liste d'embauche et de mouvement de main d'œuvre**

---

**ATTENDU** que la liste des personnes embauchées et nommées à un autre poste doit être déposée en séance du conseil conformément au règlement sur la délégation de pouvoirs de contrôle et de suivi budgétaires en vigueur.



La liste d'embauche et de mouvement de main d'œuvre du 1er juillet au 19 août 2025 est déposée au conseil municipal.

---

**6.2 2025-08-354      Embauche Cheffe de division - Loisirs et sports - Madame Annie Bélanger**

---

**ATTENDU** la vacance au poste de Chef de division - Loisirs et sports et qu'il y a lieu de le combler;

**ATTENDU QUE** suite à l'affichage interne et externe des postes du 5 au 19 juin 2025, cinquante-quatre (54) candidatures ont été reçues;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection recommande unanimement l'embauche de Madame Annie Bélanger qui détient les prérequis exigés et les compétences nécessaires pour occuper le poste de Cheffe de division - Loisirs et sports;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'EMBAUCHER** Madame Annie Bélanger, à titre de Cheffe de division - Loisirs et sports;

**QUE** cette embauche soit effective rétroactivement au 28 juillet 2025;

**QUE** son salaire annuel soit fixé à la classe E, échelon 8 en vertu de la grille salariale du personnel cadre de la Ville de Beauharnois en vigueur;

**QUE** Madame Anne Bélanger bénéficie des mêmes avantages et conditions que le personnel cadre de la Ville de Beauharnois.

Adoptée.

---

**6.3 2025-08-355      Embauche Contremaitre - Bâtiments - Monsieur Charles Mallette-Brault**

---

**ATTENDU** la vacance au poste de Contremaitre - Bâtiments et qu'il y a lieu de le combler;

**ATTENDU QUE** suite à l'affichage interne et externe du poste du 5 au 19 juin 2025, vingt (20) candidatures ont été reçues;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection recommande unanimement l'embauche de Monsieur Charles Mallette-Brault qui détient les prérequis exigés et les compétences nécessaires pour occuper le poste Contremaitre - Bâtiments;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'EMBAUCHER** Monsieur Charles Mallette-Brault, à titre de Contremaitre - Bâtiments;

**QUE** cette embauche soit effective au 25 août 2025;



**QUE** son salaire annuel soit fixé à la classe E, échelon 4 en vertu de la grille salariale du personnel cadre de la Ville de Beauharnois en vigueur;

**QUE** Monsieur Mallette-Brault bénéficie des mêmes avantages et conditions que le personnel cadre de la Ville de Beauharnois.

Adoptée.

---

**6.4    2025-08-356    Embauche Contremaitre - Parcs, installations récréatives et sportives - Monsieur Marc Lussier-Leroux**

---

**ATTENDU** les besoins en matière de gestion des parcs et des installations récréatives et sportives;

**ATTENDU QU'**il y ait lieu de créer un nouveau poste de Contremaitre - Parcs, installations récréatives et sportives;

**ATTENDU QUE** suite à l'affichage interne et externe du poste du 5 au 19 juin 2025, trente et une (31) candidatures ont été reçues;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection recommande unanimement l'embauche de Monsieur Lussier - Leroux qui détient les prérequis exigés et les compétences nécessaires pour occuper le poste Contremaitre - Parcs, installations récréatives et sportives;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'EMBAUCHER** Monsieur Marc Lussier - Leroux, à titre de Contremaitre - Parcs, installations récréatives et sportives;

**QUE** cette embauche soit effective au 25 août 2025;

**QUE** son salaire annuel soit fixé à la classe E, échelon 5 en vertu de la grille salariale du personnel cadre de la Ville de Beauharnois en vigueur;

**QUE** Monsieur Lussier - Leroux bénéficie des mêmes avantages et conditions que le personnel cadre de la Ville de Beauharnois.

Adoptée.

**7        Service des finances et de la trésorerie**

---

**7.1    2025-08-357    Approbation de la liste des comptes à payer**

---

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'APPROUVER** la liste des comptes à payer en date du 31 juillet 2025 au montant de 4 933 244,18 \$;



**D'AUTORISER** la trésorière par intérim à effectuer les paiements requis.

Adoptée.

---

**7.2 2025-08-358 Intention de créer des sous-catégories d'immeubles résidentiels au rôle d'évaluation 2026-2027-2028**

---

**ATTENDU** l'ajout des articles 244.64.8.1 et suivants à la Loi sur la fiscalité municipale, lesquels permettent à la Ville d'établir des sous-catégories d'immeubles résidentiels dans la catégorie résiduelle avec plusieurs taux particuliers;

**ATTENDU QUE** suivant les articles 244.64.1.1 et 244.64.8.2 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Ville doit exprimer son intention d'établir ou de modifier les sous-catégories d'immeubles au plus tard le 15 septembre qui précède le premier des exercices pour lesquels le rôle est dressé;

**ATTENDU QUE** le conseil a l'intention d'établir une sous-catégorie d'immeubles résidentiels dans la catégorie résiduelle;

**ATTENDU QUE** le rôle de la Ville dressé pour les exercices financiers 2026, 2027 et 2028 sera déposé au plus tôt le 15 septembre 2025;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**QUE** la Ville de Beauharnois exprime son intention de se prévaloir des pouvoirs d'établir des sous-catégories d'immeubles pour les immeubles résidentiels dans la catégorie résiduelle avec plusieurs taux particuliers, tel que permis aux articles 244.64.8.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

**DE TRANSMETTRE** la présente résolution à la MRC de Beauharnois-Salaberry et à la firme LBP Évaluateurs agréés.

Adoptée.

---

**7.3 2025-08-359 Adjudication de l'appel d'offres public relatif à la réfection des services municipaux sur la rue Péladeau - ST-2025-03-015 - Gérald Théoret Inc.**

---

**ATTENDU QUE** le 5 juin 2025, la Ville de Beauharnois a procédé à un appel d'offres public numéro ST-2025-03-015 relatif à la réfection des services municipaux sur la rue Péladeau;

**ATTENDU QUE** l'estimation établie de la dépense est 1 473 259,00 \$ avant taxes;

**ATTENDU QU'**à l'issue de la période de dépôt des soumissions, soit le 26 juin 2025 à 14h00, la Ville de Beauharnois a reçu les quatre (4) soumissions suivantes :



Nom des soumissionnaires	Prix soumis (avant taxes)	Prix soumis (avec taxes)
Gérald Théoret Inc.	1 375 421,78 \$	1 581 391,19 \$
9329-0146 Québec Inc. (Groupe Mpotvin)	1 461 169,07 \$	1 679 979,14 \$
Excavations Darche Inc.	1 505 749,00 \$	1 731 234,91 \$
Ali Excavation Inc.	1 664 844,36 \$	1 914 154,80 \$

**ATTENDU** la recommandation n°ST-2025-03-015 de la responsable de l'approvisionnement d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'ADJUGER** le contrat relatif à la réfection des services municipaux sur la rue Péladeau au plus bas soumissionnaire conforme, soit la société Gérald Théorêt Inc., pour un montant total de 1 375 421,78 \$ avant taxes, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et du devis, à compter de la date d'approbation du règlement 2025-23 et conditionnellement à l'approbation de ce dernier;

**DE FINANCER** cette dépense à même les Règlements d'emprunt 2025-04 et 2025-23.

Adoptée.

---

**7.4 2025-08-360 Autorisation de disposer d'un équipement 318-14 - Cession d'un Dodge Ram 1500, année 2012**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Beauharnois souhaite vendre une camionnette de marque Dodge, modèle Ram 1500, de l'année 2012, ci-après "le véhicule";

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'AUTORISER** le service d'approvisionnement à mettre en vente le véhicule mentionné plus haut et d'accepter l'offre la plus avantageuse qui sera reçue.

Adoptée.

---

**7.5 2025-08-361 Octroi de contrat - Demandes de prix pour les travaux d'aménagement pour l'installation d'un module adapté au parc Bourcier - DP-2025-028 - Installation Jeux Tec Inc.**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Beauharnois a procédé à des demandes de prix numéro DP-2025-028 relative aux travaux d'aménagement pour l'installation d'un module adapté au parc Bourcier;



**ATTENDU QUE** cette dépense est prévue au PTI 2024-2025-2026;

**ATTENDU** la recommandation n°DP-2025-028 de la responsable de l'approvisionnement d'octroyer le contrat au soumissionnaire conforme qui a présenté la soumission globale la plus avantageuse pour la Ville;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'OCTROYER** le contrat relatif aux travaux d'aménagement pour l'installation d'un module adapté au parc Bourcier au soumissionnaire conforme qui a présenté la soumission globale la plus avantageuse, soit la société Installation Jeux Tec Inc., pour un montant total de 35 548,50 \$ avant taxes, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et du devis, à compter de la date d'adoption de la présente résolution;

**DE FINANCER** cette dépense à même le Règlement d'emprunt 2024-06 décrétant une dépense de 475 000 \$ et un emprunt de 475 000 \$ pour des travaux d'aménagement et l'acquisition de mobiliers urbains

Adoptée.

---

**7.6    2025-08-362    Octroi de contrat et autorisation de signature - Évaluation et optimisation de l'étape du traitement physico-chimique de l'usine d'épuration des eaux usées - DA-2025-017 - Centre d'études des procédés chimiques du Québec (CÉPROCQ)**

---

**ATTENDU QUE** dans une optique d'amélioration des performances de traitement, de conformité aux normes et aux objectifs environnementaux de rejet, de réduction des coûts d'exploitation et de durabilité environnementale, une meilleure optimisation de la chaîne de traitement physico-chimique des eaux usées est nécessaire;

**ATTENDU QUE** la Ville de Beauharnois désire octroyer un mandat de gré à gré pour l'évaluation et l'optimisation de l'étape du traitement physico-chimique de l'usine d'épuration des eaux usées;

**ATTENDU QUE** la Ville a reçu une offre de service du Centre d'études des procédés chimiques du Québec (CÉPROCQ) du Collège de Maisonneuve;

**ATTENDU** le projet intitulé « *Évaluation, amélioration et optimisation de la chaîne de traitement physico-chimique de l'usine d'épuration des eaux usées et de l'usine de filtration d'eaux potables de la ville de Beauharnois* » qui sera réalisé par l'équipe de recherche du Centre d'Études des Procédés Chimiques du Québec (CÉPROCQ);

**ATTENDU QUE** le programme de subvention de recherche et développement appliquée (RDA) du CRSNG, est parfaitement approprié pour soutenir financièrement la collaboration entre le CÉPROCQ et la Ville de Beauharnois;



**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**QUE** la Ville de Beauharnois appuie le projet intitulé « *Évaluation, amélioration et optimisation de la chaîne de traitement physico-chimique de l'usine d'épuration des eaux usées et de l'usine de filtration d'eaux potables de la ville de Beauharnois* » qui sera réalisé par l'équipe de recherche du Centre d'Études des Procédés Chimiques du Québec (CÉPROCQ);

**D'AUTORISER** Monsieur Mamadou-Bailo Diallo, directeur du Service de la gestion des eaux à signer la lettre d'appui dans le cadre de la demande de subvention et développement appliquée.

**D'OCTROYER** le contrat relatif à l'évaluation et l'optimisation de l'étape du traitement physico-chimique de l'usine d'épuration des eaux usées à la société Centre d'études des procédés chimiques du Québec (CÉPROCQ), pour un montant total de 20 000 \$ avant taxes, le tout selon les termes et conditions de son offre de service, à compter de la date d'adoption de la présente résolution;

**DE FINANCER** 10 000 \$ avant taxes à même le budget 2025 du poste budgétaire 02-412-00-418 du fonds d'administration;

**DE FINANCER** 10 000 \$ avant taxes à même le futur budget 2026 du poste budgétaire 02-414-00-418 du fonds d'administration.

Adoptée.

**8 Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire**

**8.1 2025-08-363 Octroi d'une subvention - Maison des jeunes - Fête Nationale 2025**

**ATTENDU QU'** à la Fête nationale tenue le 24 juin 2025, la Ville gérait des kiosques de vente de produits;

**ATTENDU QU'**il était convenu que les pourboires amassés aux kiosques de vente seraient versés à une association participant au défilé de la Fête nationale;

**ATTENDU QU'**un tirage au sort parmi les associations participantes au défilé a été effectué devant les festivaliers;

**ATTENDU QUE** l'organisme La Maison des jeunes de Beauharnois a été sélectionné;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'OCTROYER** une subvention d'un montant total de 2 102,95 \$ à la Maison des jeunes de Beauharnois;

**DE FINANCER** cette dépense à même le poste budgétaire 02-710-00-971.

Adoptée.



**9 Service de l'ingénierie**

N/A

**10 Service des travaux publics**

N/A

**11 Service de la gestion des eaux**

N/A

**12 Service de l'occupation du territoire et de l'aménagement urbain**

---

**12.1 2025-08-364 Avis de détérioration - 42-44, rue Saint-Laurent**

---

**ATTENDU QU'**en date du 2 mai 2025, la Ville de Beauharnois a signifié à monsieur Sébastien Barbeau, propriétaire, un avis écrit lui indiquant les travaux à effectuer à son immeuble sis au 42-44, rue Saint-Laurent, à Beauharnois, ainsi que le délai pour les effectuer afin de rendre le bâtiment conforme au Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments 2025-15;

**ATTENDU QUE** le délai stipulé dans l'avis susmentionné est échu et que le propriétaire n'a pas effectué les travaux requis;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 145.41.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil municipal peut requérir l'inscription sur le registre foncier d'un avis de détérioration si le propriétaire d'un immeuble ne se conforme pas à l'avis qui lui est transmis;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'APPROUVER** l'avis de détérioration concernant l'immeuble situé au 42-44, rue Saint-Laurent, à Beauharnois et de requérir l'inscription d'un tel avis au registre foncier.

**D'AUTORISER** le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée.

---

**12.2 2025-08-365 Modification au Schéma d'aménagement révisé -  
Demande formelle de modification de l'affectation  
industrielle - MRC de Beauharnois-Salaberry**

---

**ATTENDU QUE** la MRC de Beauharnois-Salaberry, ci-après "la MRC", a compétence en matière d'aménagement du territoire en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A19-1);

**ATTENDU** le contenu du Schéma d'aménagement révisé (SAR) en vigueur le 15 mars 2000;



**ATTENDU QUE** le processus de révision du document est d'une durée inconnue avec de multiples parties prenantes;

**ATTENDU QUE** le demandeur envisage la réalisation d'un projet résidentiel multifamilial avec un rez-de-chaussée commercial sur le lot 4 716 837 sis sur le boulevard de Melocheville;

**ATTENDU QUE** le projet ne nécessite pas de prolongement de réseaux;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**DE DEMANDER** à la MRC de Beauharnois-Salaberry de réviser le Schéma d'aménagement en vigueur afin de permettre une affectation résidentielle et commercial au lot 4 716 837;

**QUE** la Ville de Beauharnois dépose auprès de la MRC de Beauharnois-Salaberry les illustrations fournies par le demandeur, lesquelles permettent de visualiser le projet envisagé.

Adoptée.

---

**12.3 2025-08-366 Demande d'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale PIIA 2025-0047 - Lot 3 860 405 sis sur la rue Hannah**

---

**ATTENDU QUE** selon l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et l'article 5.4 du Règlement numéro 706 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, à la suite de la consultation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), le conseil de la Ville approuve les plans s'ils sont conformes au règlement ou les désapprouve dans le cas contraire;

**ATTENDU** la demande de PIIA concernant le lot 3 860 405 sis sur la rue Hannah visant la construction d'une habitation résidentielle multifamiliale de 23 logements;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Beauharnois, sous la résolution CCU-2025-08-004 du procès-verbal du 13 août 2025, a étudié la demande d'approbation au PIIA et que le conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'APPROUVER** la demande de PIIA 2025-0047 concernant le lot 3 860 405 sis sur la rue Hannah à Beauharnois.

Adoptée.



---

**12.4 2025-08-367 Demande d'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale PIIA 2025-0054 - 216, boulevard de Maple Grove**

---

**ATTENDU QUE** selon l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et l'article 5.4 du Règlement numéro 706 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, à la suite de la consultation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), le conseil de la Ville approuve les plans s'ils sont conformes au règlement ou les désapprouve dans le cas contraire;

**ATTENDU** la demande de PIIA concernant l'immeuble sis au 216, boulevard de Maple Grove visant la reconstruction de l'habitation unifamiliale isolée;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Beauharnois, sous la résolution CCU-2025-08-005 du procès-verbal du 13 août 2025, a étudié la demande d'approbation au PIIA et que le conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'APPROUVER** la demande de PIIA 2025-0054 concernant l'immeuble situé au 216, boulevard de Maple Grove à Beauharnois.

Adoptée.

---

**12.5 2025-08-368 Demande d'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale PIIA 2025-0051 - 445, rue Ellice**

---

**ATTENDU QUE** selon l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et l'article 5.4 du Règlement numéro 706 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, à la suite de la consultation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), le conseil de la Ville approuve les plans s'ils sont conformes au règlement ou les désapprouve dans le cas contraire;

**ATTENDU** la demande de PIIA concernant l'immeuble sis au 445, rue Ellice visant la rénovation du bâtiment par le remplacement du revêtement existant par un revêtement de brique et de fibrociment, le remplacement des fenêtres et porte pour des fenêtres et porte noires de modèle différent, la repeinte la toiture en gris argenté et l'ajout d'une galerie et sections de clôtures à l'arrière;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Beauharnois, sous la résolution CCU-2025-08-008 du procès-verbal du 13 août 2025, a étudié la demande d'approbation au PIIA et que le conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'APPROUVER** la demande de PIIA 2025-0051 concernant l'immeuble situé au 445, rue Ellice à Beauharnois.

Adoptée.



---

**12.6 2025-08-369 Demande d'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale PIIA 2025-0053 - 11, rue Arseneault, lot 4 716 903**

---

**ATTENDU QUE** selon l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et l'article 5.4 du Règlement numéro 706 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, à la suite de la consultation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), le conseil de la Ville approuve les plans s'ils sont conformes au règlement ou les désapprouve dans le cas contraire;

**ATTENDU** la demande de PIIA concernant l'immeuble sis au 11, rue Arseneault visant l'ajout d'un perron en bois traité sur le côté gauche de la maison ainsi qu'un agrandissement sur le balcon arrière avec un revêtement de CanExel bois de santal et une toiture en bardeaux d'asphalte brun comme le bâtiment existant;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Beauharnois, sous la résolution CCU-2025-08-011 du procès-verbal du 13 août 2025, a étudié la demande d'approbation au PIIA et que le conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'APPROUVER** la demande de PIIA 2025-0053 concernant l'immeuble situé au 11, rue Arseneault à Beauharnois.

Adoptée.

---

**12.7 2025-08-370 Demande d'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale PIIA 2025-0041 - 11-13, rue de la Poste**

---

**ATTENDU QUE** selon l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et l'article 5.4 du Règlement numéro 706 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, à la suite de la consultation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), le conseil de la Ville approuve les plans s'ils sont conformes au règlement ou les désapprouve dans le cas contraire;

**ATTENDU** la demande de PIIA concernant l'immeuble sis au 11-13, rue de la Poste visant la rénovation du bâtiment par le remplacement du revêtement par un revêtement de CanExel blanc, le remplacement des fenêtres blanches de modèle différent, le remplacement des portes d'acier brune de modèles différents, le remplacement des garde-corps du balcon par des garde-corps et moulures en aluminium brun ainsi que l'ajout de volets;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Beauharnois, sous la résolution CCU-2025-08-012 du procès-verbal du 13 août 2025, a étudié la demande d'approbation au PIIA et que le conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'APPROUVER** la demande de PIIA 2025-0041 concernant l'immeuble situé au 11-13, rue de la Poste à Beauharnois.

Adoptée.



---

**12.8 2025-08-371 Demande d'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale PIIA 2025-0059 - 103-107 rue Ellice, lot 3 860 504**

---

**ATTENDU QUE** selon l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et l'article 5.4 du Règlement numéro 706 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, à la suite de la consultation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), le conseil de la Ville approuve les plans s'ils sont conformes au règlement ou les désapprouve dans le cas contraire;

**ATTENDU** la demande de PIIA concernant l'immeuble 103-107 rue Ellice, lot 3 860 504, visant la construction d'une habitation résidentielle multifamiliale de 6 logements;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Beauharnois, sous la résolution CCU-2025-08-014 du procès-verbal du 13 août 2025, a étudié la demande d'approbation au PIIA et que le conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'APPROUVER** la demande de PIIA 2025-0059 concernant l'immeuble sis au 103-107 rue Ellice à Beauharnois;

**QUE** toutes modifications ultérieures devront être soumises au CCU et au conseil municipal pour approbation.

Adoptée.

**13 Service de la sécurité incendie et civile**

---

**13.1 2025-08-372 Acquisition de douze (12) habits de combats pour le service de sécurité incendie et civile de Beauharnois - Union des municipalités du Québec SI-2024**

---

**ATTENDU QUE** par la résolution numéro 2024-02-100 adoptée le 13 février 2024, la Ville de Beauharnois a adhéré au regroupement d'achat SI-2024 pour l'achat de tuyaux et d'habits de combat de sécurité incendie de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

**ATTENDU QUE** le contrat pour l'achat d'habits de combat de sécurité incendie a été octroyé à la firme Protection Incendie CFS Itée;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'ACQUÉRIR** douze habits de combat pour le service de sécurité incendie et civile de Beauharnois pour un montant de 45 633,12\$, avant les taxes applicables, auprès de la firme Protection Incendie CFS Itée;

**DE FINANCER** cette dépense à même le poste budgétaire 02-221-00-650 du fonds d'administration.

Adoptée.



---

**13.2 2025-08-373 Octroi de contrat - Gestionnaire de formation en sécurité incendie et civile**

---

**ATTENDU** la nécessité pour la Ville de se prévaloir d'un gestionnaire de formation pour son service de sécurité incendie et civile;

**ATTENDU QUE** plusieurs municipalités des MRC de Beauharnois-Salaberry et du Haut-Saint-Laurent ont signifié leur intérêt à obtenir une offre de service en ce sens;

**ATTENDU** l'offre de service déposée par Service aux entreprises régionalisé, Centre-du-Québec pour l'année 2025-2026, laquelle prévoit un accompagnement professionnel pour la coordination, la planification et le suivi des formations destinées aux pompiers, le tout en conformité avec les exigences réglementaires et les besoins opérationnels des service de sécurité incendie municipaux;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'OCTROYER** le contrat de gestion des formations à Service aux entreprises régionalisé, Centre-du-Québec;

**D'AUTORISER** la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Beauharnois, tout document lien avec l'octroi de contrat, le cas échéant;

**DE TRANSMETTRE** copie de cette résolution à la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, pour information.

Adoptée.

**14 Service des communications et des technologies de l'information**

N/A

**15 Affaires nouvelles**

N/A

**16 Communication des membres du conseil**

---

**16.1 Communications des membres du conseil**

---

Les interventions des membres du conseil peuvent être visionnées sur le site Internet de la Ville de Beauharnois sous l'onglet « Vivre – Conseil municipal – Séances du conseil et ordre du jour – Procès-verbaux – Vidéo du 19 08 2025 », à partir de la 37e minute



**17 Période de questions**

---

**17.1 Période de questions**

---

Le Service du greffe de la Ville de Beauharnois a reçu 3 questions via le formulaire disponible sur son site internet avant la tenue de la séance du conseil.

La période de questions peut être visionnée sur le site Internet de la Ville de Beauharnois sous l'onglet « Vivre – Conseil municipal – Séances du conseil et ordres du jour – Procès-verbaux – Vidéo du 19 août 2025 », à partir de la 59<sup>e</sup> minute.

**18 Levée de la séance**

---

**18.1 2025-08-374 Levée de la séance**

---

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**QUE** la séance soit levée. Il est 20h12.

Adoptée.

  
\_\_\_\_\_  
Alain Dubuc, maire

  
\_\_\_\_\_  
Janie Arseneau, greffière